



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200059111-20231108-DL2023-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

14 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-083	Convention relative à la réalisation de travaux sur les domaines publics routiers départemental et communal Requalification de la RD 982 et création de la voie verte
------------	--

La requalification de la RD 982, sur une longueur de 1,8 km, allant de l'entrée du port de Saint Wandrille à la rue Henri Bailleul, comprendra le classement en agglomération de la totalité de cette section, l'aménagement d'une voie verte, la reprise du revêtement de chaussée et l'enfouissement des réseaux au niveau de l'entrée actuelle d'agglomération.

Cet aménagement vise à donner un caractère plus urbain à cette section de la départementale en permettant d'apaiser les vitesses ; de sécuriser les échanges et les cheminements pour les modes actifs et de créer des espaces de stationnement.

Le coût de l'aménagement est estimé à 2 695 000 € HT soit environ 3 235 000 € TTC

Une convention prévoit les modalités techniques et la participation financière du Département de Seine Maritime, de Caux Seine Agglo et de la commune de Rives-en-Seine. Il est convenu :

- Que le Département de la Seine Maritime en tant que Maître d'ouvrage finance les études, 100 % des chaussées, l'assainissement, la signalisation et les équipements, 50 % des aires de covoiturage et de la voie verte, ainsi que les aménagements paysagers et la rénovation de l'éclairage public, pour un montant de 2 060 000 € HT,
- Que Caux Seine Agglo finance 50 % des aires de covoiturage et de la voie verte, ainsi que la mise en accessibilité des arrêts de car, pour un montant de 225 000 € HT,
- Que la Commune de Rives-en-Seine finance à 100 % les trottoirs et les zones de stationnement, ainsi que l'enfouissement des réseaux (hors participation du SDE76) pour un montant de 410 000 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention.
- De l'autoriser à signer la convention.
- De l'autoriser à solliciter auprès du Département de la Seine-Maritime l'aide aux travaux d'accompagnement et de sécurité sur le réseau routier départemental en agglomération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET

